



## **HERBICIDES HOMOLOGUÉS POUR LE TRAITEMENT DES MAUVAISES HERBES ET DÉVELOPPEMENT DE LA RÉSISTANCE**

L'herbicide hexazinone est commercialisé sous les noms VELPAR et PRONONE. Il est utilisé au printemps depuis plusieurs années pour le contrôle de nombreuses mauvaises herbes ligneuses et herbacées. Cet herbicide offre généralement un très bon contrôle de plusieurs espèces de mauvaises herbes.

### **Développement de la résistance aux herbicides**

La résistance est soupçonnée lorsque des mauvaises herbes survivent à une dose qui normalement les aurait contrôlées efficacement. L'utilisation répétée d'un même herbicide sur une même surface de culture augmente les risques de développement de la résistance des mauvaises herbes aux herbicides.

La résistance se manifeste souvent par la présence d'une espèce de mauvaise herbe avec un nombre limité ou réduit d'individus survivant à une pulvérisation. Une fois la résistance acquise toute la descendance de ces plantes sera résistante. C'est un phénomène irréversible.

Il est très important de faire diagnostiquer ou faire vérifier si nous sommes bien en présence de résistance. L'inefficacité d'un traitement n'est pas automatiquement un problème de résistance. Plusieurs autres facteurs peuvent nuire à l'efficacité d'un herbicide.

### **Moyen d'éviter la résistance**

Pour éviter le développement d'espèces résistantes, certaines précautions doivent être suivies. Par exemple :

- utiliser l'herbicide seulement lorsque nécessaire;
- traiter à la dose recommandée;
- éviter l'utilisation répétée et fréquente d'un même herbicide ou d'un herbicide provenant du même groupe chimique.

Pour la production du bleuet nain, comme dans plusieurs cultures horticoles, la liste d'herbicides disponibles est plutôt restreinte. C'est **pourquoi il faudrait privilégier l'utilisation d'un herbicide autre que l'hexazinone dans la mesure du possible et l'utiliser seulement si nécessaire.**

Finalement, d'un point de vue économique, il peut être intéressant de prioriser certains herbicides. Toutefois, il faut également prendre en considération leur efficacité, les indices de risque pour l'environnement et la santé, et le risque de développement de la résistance.

**Tableau 1 : Herbicides homologués en période de dormance au printemps**

Matière active	Nom commun du produit	Groupe	IRS	IRE	Mauvaises herbes
Flumioxazine	CHATEAU WDG	14	22	36	Amarante à racine rouge, amarante de Powell, petite herbe à poux, chénopode blanc, sétaire verte, morelle poilue, pissenlit, morelle noire de l'Est, kochia à balais, vergerette du Canada et mousses.
Hexazinone	VELPAR DF PRONONE 10G	5	108	144	Agrostide capillaire, danthonie à épi, pâturin des prés, fétuque des moutons, fléole des prés, panic boréal, rhinante crête-de-coq, verge d'or, aster, achillée mille-feuille, potentille, épervière, épilobe à feuilles étroites, anaphale perlée, immortelle blanche, lupuline, ronce grimpante, spirée tomenteuse, kalmia à feuilles étroites, framboisier sauvage et peuplier.
Napropamide	DEVRIOL 50-DF DEVRIOL 10G	15	24	240	Pâturin annuel, laiteron potager, pied-de-coq, stellaire moyenne, sétaires, séneçons, chénopode blanc, digitale sanguine, matricaire odorante, laitue scariole, renouée des oiseaux, pourpier potager, amarante à racine rouge, cenchrus, folle avoine, mauve à petites fleurs et érodium cicutaire.  Supprime les mauvaises herbes en germination, mais pas les mauvaises herbes déjà établies.
Simazine	PRINCEP <sup>R</sup> NINE-T	5	188	114	Renouée persicaire, renouée liseron, chénopode blanc, pourpier potager, herbe à poux, trèfles spontanés, échinochloa pied-de-coq, digitale, folle avoine, sétaire glauque et espèces vivaces issues de la graine (plantules).

**Tableau 2 : Herbicides homologués en période de dormance à l'automne**

Matière active	Nom commun du produit	Group e	IRS	IRE	Mauvaises herbes
Dicamba	Plusieurs formulations disponibles	4	217	60	Comptonie voyageuse, kalmia à feuilles étroites et autres mauvaises herbes à feuilles larges (consulter l'étiquette).
Propyzamide	KERB 50 WSP	15	635	144	Graminées vivaces, y compris le chiendent et les graminées annuelles.
Terbacile	SINBAR <sup>MD</sup> EN POUDRE MOUILLABLE SINBAR WDG	5	101	121	Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées en germination (plantules).
Glyphosate*	PLUSIEURS FORMIULATIONS DISPONIBLES	9	23	5	Le glyphosate réprime de nombreuses mauvaises herbes, dont notamment le kalmia à feuilles étroites. <b>Référez-vous à l'étiquette pour connaître la dose recommandée et tous les détails reliés à l'application du produit.</b>
Napropamide	DEVRIOL 50-DF DEVRIOL 10G	15	24	240	Pâturin annuel, laitron potager, pied-de-coq, stellaire moyenne, sétaires, séneçons, chénopode blanc, digitale sanguine, matricaire odorante, laitue scariole, renouée des oiseaux, pourpier potager, amarante à racine rouge, cenchrus, folle avoine, mauve à petites fleurs, érodium ciculaire.  Supprime les mauvaises herbes en germination (plantules).
Simazine	PRINCEP <sup>R</sup> NINE-T	5	188	114	Renouée persicaire, renouée liseron, chénopode blanc, pourpier potager, herbe à poux, trèfles spontanés, échinochloa pied-de-coq, digitale, folle avoine, sétaire glauque et les espèces vivaces issues de la graine (plantule).

\* plusieurs formulations disponibles

**Tableau 3 : Herbicides homologués pour en période de croissance**

Matière active	Nom commun du produit	Groupe	IRS	IRE	Mauvaises herbes
Fluazifop-p-butyl	VENTURE L	1	63	9	Pour supprimer (1) les graminées, notamment le panic capillaire et le panic d'automne (stades 2 à 5 feuilles). Pour réprimer (2) l'agrostide scabre, les graminées indigènes vivaces dont le pâturin comprimé, le danthonie à épi et le chiendent (stades 2 à 5 feuilles).
Mésotrione	CALLISTO 480SC	27	26	31	Supprime en préémergence : chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, moutarde des champs et petite herbe à poux jusqu'au stade 2 feuilles de cette dernière. Supprime en postémergence : morelle noire de l'Est, abutilon, amarante à racine rouge et petite herbe à poux jusqu'au stade 3 à 8 feuilles de cette dernière (consulter l'étiquette).
Clopyralide	LONTREL 360 LONTREL 72	4	31	18	Vesce jargeau.
Séthoxydime	POAST ULTRA	1	13	1	Graminées annuelles et chiendent.
Nicosulfuron et Rimsulfuron	ULTIM 75DF	2	14	32	Scirpe noirâtre (14 mois avant la récolte).
Tribénuron-Méthyle	SPARTAN TRIBENURON METHYL EUP	2	8	11	Cornouiller du Canada (quatre-temps), lysimaque terrestre, aulne rugueux, rosier sauvage et fougère-aigle de l'Est.

1. Suppression : Au moins 80 % de réduction du peuplement ou de la croissance des plantes nuisibles (tiré de la directive DIR 2003-04 de l'ARLA). Le terme anglais équivalent est « *control* ».
2. Répression : Réduction d'au moins 60 % du peuplement ou de la croissance des plantes nuisibles (tiré de la directive DIR 2003-04 de l'ARLA). Le terme anglais équivalent est « *suppression* ».

Vous référez au *Guide de production du bleuet sauvage... dans une perspective de développement durable* (<http://www.spbq.ca/images/documents/amenagement/guideproduction/index.pdf>) pour connaître les doses recommandées, le moment de l'application, les délais avant la récolte et tous les autres détails liés à l'application des produits.

**Note : Toujours bien lire l'étiquette avant utilisation.**

Source :

Guide de production du bleuet sauvage... dans une perspective de développement durable

Texte rédigé par :

Pierre-Olivier Martel, agronome, MAPAQ  
Joseph Savard, technicien agricole, Groupe-conseil Agri-Vert

Texte révisé par :

Danielle Bernier, agronome-malherbologiste, Direction de la phytoprotection, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DU BLEUET NAIN  
PIERRE-OLIVIER MARTEL, agronome – Avertisseur  
Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, MAPAQ  
Téléphone : 418 662-6457, poste 2868  
Courriel : [pierre-olivier.martel@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:pierre-olivier.martel@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, Cindy Ouellet et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*  
*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 07 – Bleuet nain – 2 octobre 2014*